Mondialisation.ca
Centre de recherche sur la mondialisation

Des « dégâts considérables » infligés à Babylone par les troupes américaines

Par Global Research
Mondialisation.ca, 13 juillet 2009
AP 13 juillet 2009

Région : Moyen-Orient et Afrique du Nord
Thème: Crimes contre l'humanité, Histoire, société et culture
Analyses: IRAK

Des « dégâts considérables » ont été infligés au site de Babylone par les troupes américaines et leurs sous-traitants, selon le rapport final d'évaluation présenté jeudi à Paris par l'UNESCO, l'agence culturelle de l'ONU, qui compte faire inscrire d'ici deux ans la cité antique au Patrimoine mondial de l'humanité. Lire la suite l'article

Entre 2003 et 2004, au début de l'intervention américaine en Irak, les forces de la coalition avaient installé leur base sur le site archéologique situé à 90km au sud de la capitale, Bagdad. La capitale de Nabuchodonosor, qui y avait fait construire les fameux jardins suspendus, l'une des « sept merveilles du monde » dans l'Antiquité, était devenue le « camp Alpha ».

Autant établir un « camp militaire autour de la Grande pyramide en Egypte », avait déjà dénoncé en 2005 un rapport du British Museum, rappelle l'UNESCO, l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture.

Les troupes américaines et les entreprises privées travaillant avec le Pentagone, en particulier KBR, alors filiale de Halliburton, ont creusé des tranchées de plusieurs centaines de mètres au milieu des vestiges, utilisé des bulldozers et fait rouler des chars pesants sur les fragiles pavés du chemin de procession, autrefois sacré.

Le rapport final, élaboré par le sous-comité sur Babylone du Comité international de coordination pour la sauvegarde du patrimoine culturel de l'Irak de l'UNESCO (ICC-Irak), « établit une description des dégâts qui fait l'objet d'un accord international ». Il constate que « la ville archéologique a subi d'importants dégâts dus à des travaux de creusement, percement, arasement et nivelage », selon l'UNESCO.

Parmi les principales structures endommagées « figurent la porte d'Ishtar et le chemin de procession ». L'archéologue John Curtis du British Museum a inspecté le site en 2004 juste avant que les soldats américains ne le restituent au Conseil des antiquités et du patrimoine irakien (SBAH) face à l'indignation internationale. D'après lui, neuf des dragons sculptés dans la porte d'Ishtar, vieille de 2.600 ans, ont été vandalisés par des pillards quand le site était sous contrôle des Américains.

Site archéologique depuis 1935, la capitale des rois Hammourabi et Nabuchodonosor, cité vieille de 4.000 ans, a subi nombre d'outrages à travers le temps. Au XIXe siècle, les archéologues européens avaient arraché des murs nombre des plus célèbres oeuvres,

encore visibles aujourd'hui dans des musées du Vieux continent.

Entre 1978 et 1987 de grands projets de restauration avaient été entrepris, des équipements modernes étant introduits. A son « grand détriment », le site avait ensuite subi des « travaux d'aménagement majeurs » pour la construction d'un nouveau palais du président Saddam Hussein. Enfin, le site a été pillé lors de la guerre en 2003 et a servi de base aux soldats américains.

Depuis sa restitution aux Irakiens, le site a encore été victime de pillages et du marché noir. Mais le Dr Curtis a jugé « encourageant » de constater qu'il n'existe aucun signe de dégâts causés de manière intentionnelle ou accidentelle au site » depuis décembre 2004.

A l'heure actuelle, les problèmes majeurs sont ainsi liés « à la négligence et au manque d'entretien », a-t-il expliqué lors d'une conférence de presse. « Tous les édifices restaurés de Babylone sont en mauvais état, en particulier les temples de Ninmah, de Nabû sa hare et d'Ishtar, les maisons babyloniennes et le palais sud de Nabuchodonosor », sur lesquels il faut « intervenir d'urgence ».

D'après les auteurs du rapport, l'étendue des dommages est telle qu'il est encore trop tôt pour évaluer la somme nécessaire pour restaurer et pleinement protéger le site, selon le Dr Curtis et les experts.

Aujourd'hui, l'UNESCO conduit les efforts pour renforcer les règles du protocole additionnel des Conventions de La Haye de 1954 sur les conflits armés, qui interdit tout acte d'hostilité contre les monuments historiques, oeuvres d'art ou lieux cultes constituant le patrimoine culturel ou spirituel des peuples. Le texte proscrit aussi leur utilisation « à l'appui de l'effort militaire ».

« On espère mettre en place une protection efficace » pour « que ce qui s'est passé à Babylone ne puisse plus se reproduire », a expliqué la sous-directrice générale pour la Culture de l'UNESCO Françoise Rivière.

Le rapport se conclut sur plusieurs recommandations pour la protection et la restauration du site en vue d'une inscription de Babylone au Patrimoine mondial de l'humanité « d'ici deux ans peut-être bien », espère Françoise Rivière. AP

La source originale de cet article est AP
Copyright © Global Research, AP, 2009

Articles Par : Global Research

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca